

**CANADA  
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK  
MRC DE TÉMISCOUATA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 06 juin 2016, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet  
Siège n° 2 : Marcellin Lavoie  
Siège n° 3 : Robin Breton  
Siège n° 4 : Guylaine Cyr  
Siège n° 5 : Simon Bolduc

Est absent le conseiller M. Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

**2016.06.141 COALITION NAVIGATION - ADHÉSION**

**CONSIDÉRANT QUE** l'initiative de la Coalition navigation vise ultimement à mieux encadrer la navigation sur les cours d'eau et qu'elle proposera au gouvernement fédéral des modifications à la loi fédérale sur les eaux navigables ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville appuie la Coalition Navigation en devenant membre corporatif et qu'elle verse à ses fins une contribution de 100 \$ ;

**QUE** l'engagement de crédit est puisé au poste 02 470 00 494 (transfert nécessaire : à partir du poste 02 413 00 411).

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

EXTRAIT CONFORME DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK.

DONNÉ À POHÉNÉGAMOOK,  
ce 7<sup>e</sup> jour de juin 2016.

  
Denise Pelletier, greffière

**CANADA  
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK  
MRC DE TÉMISCOUATA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 06 juin 2016, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet  
Siège n° 2 : Marcellin Lavoie  
Siège n° 3 : Robin Breton  
Siège n° 4 : Guylaine Cyr  
Siège n° 5 : Simon Bolduc

Est absent le conseiller M. Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

**2016.06.142 COALITION POUR UNE NAVIGATION RESPONSABLE ET DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la navigation sur les plans d'eau navigables est réglementée par la Loi sur la marine marchande du Canada ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi concerne principalement la sécurité et la minimisation des entraves à la navigation, mais n'est absolument pas le bon outil pour relever les défis environnementaux liés à la prolifération des puissants bateaux sur nos lacs et nos rivières ;

**CONSIDÉRANT QUE** la navigation de plaisance devrait être traitée différemment et distinctement de la marine marchande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coalition pour une navigation responsable et durable est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à élaborer, à l'intention du gouvernement fédéral, des solutions législatives efficaces de façon à ce que les communautés riveraines de plans d'eau navigables puissent avoir une meilleure maîtrise du nombre d'embarcations et des impacts qu'ils ont sur les rives et la qualité de l'eau de leurs lac et rivières ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coalition compte s'appuyer sur des études scientifiques rigoureuses pour démontrer les impacts négatifs importants sur l'environnement ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Denis Ouellet  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**A QUE** la Ville de Pohénégamook appuie la Coalition pour une navigation responsable et durable dans sa démarche visant à développer et soumettre des propositions législatives au gouvernement fédéral eu égard à la navigation.

**B QUE** la Ville de Pohénégamook demande à la MRC de Témiscouata d'appuyer la Coalition dans cette démarche.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

EXTRAIT CONFORME DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK.

DONNÉ À POHÉNÉGAMOOK,  
ce 7<sup>e</sup> jour de juin 2016.

  
Denise Pelletier, greffière